

VEOLIA

Sac de nœuds à la tête du géant de l'eau

Une filiale de Veolia est soupçonnée d'avoir surfacturé ses tuyaux. L'état-major s'inquiète.

Laffaire, restée jusqu'ici secrète, agite le petit monde du BTP. Le 15 décembre dernier, sur ordonnance du TGI de Paris, les équipes de la DGCCRF – la Répression des fraudes – ont perquisitionné les locaux de cinq entreprises de travaux publics franciliennes. Particulièrement visée, la Sade, une filiale de Veolia spécialisée dans la pose de canalisations, a fait l'objet de quatre descentes simultanées : dans trois de ses agences et au siège, dans le VIII^e arrondissement de Paris, d'où les enquêteurs – une bonne dizaine – sont repartis avec des caisses de documents. Le bureau et l'ordinateur du P-DG, **Dominique Bouillot**, membre du comité exécutif du géant de l'eau, ont été passés au peigne fin. L'intéressé confirme, avec détachement : «Ça n'a pas gâché mon Noël.»

Tout arrive... Voilà plus de deux ans que l'UFC-Que choisir avait saisi le Conseil de la concurrence, devenu depuis Autorité, à propos d'une possible entente sur les prix entre plusieurs prestataires réputés rivaux : la Sade, mais aussi Valentin et Sobeau Environnement (groupe Vinci), Urbaine de Travaux (groupe Fayat) et Gagneraud Construction. L'association de consommateurs s'étonnait des tarifs facturés au Sedif,

le Syndicat des eaux d'Ile-de-France, sur un marché précis et juteux (550 millions d'euros au total) : le remplacement des branchements en plomb entre les conduites principales du réseau public et le compteur des abonnés. Des prix, soutenait l'association, «notoirement supérieurs» à ceux pratiqués dans d'autres régions. Ou comment transformer le plomb en or... Président dudit syndicat depuis 1983, le maire d'Issy-les-Moulineaux, **André Santini**, moins bonhomme qu'à l'accoutumée, avait fustigé à l'époque «l'ignorance manifeste des experts de Que choisir». Les perquisitions récentes prouvent, à tout le

Par crainte d'écoutes téléphoniques, plusieurs cadres ont changé de portable



Henri Proglío

Antoine Frérot

Pour le président (à gauche) et le DG de Veolia, cette affaire tombe au plus mauvais moment.

moins, qu'il y a matière à creuser. Et elles tombent fort mal pour le président de Veolia, **Henri Proglío**, et son nouveau DG, **Antoine Frérot**, ex-patron de la branche eau.

Le leader mondial des services aux collectivités est en effet candidat à sa propre succession pour gérer, dès 2011, la distribution d'eau potable des 144 communes d'Ile-de-France, hors Paris, réunies dans le Sedif. Un contrat faramineux – entre 3,5 et 4 milliards d'euros sur dix ou douze ans – dont la dernière attribution, à Veolia donc, remonte à 1962 ! Deux autres acteurs sont en lice : Suez, l'ennemi juré, et Derichebourg, allié à l'allemand Remondis Aqua. L'heureux élu doit être désigné par le Sedif avant l'été. Si Veolia semble bien placé pour l'emporter, les investigations en cours pourraient élabousser l'état-major. Et, qui sait, rebattre un peu les cartes. «Proglío a intérêt à vite faire le ménage à la Sade», glisse un proche du dossier.

L'opération nettoyage a déjà commencé. Quelques jours après le passage des enquêteurs, plusieurs cadres de la filiale ont brusquement changé de numéro de portable, pour prévenir d'éventuelles écoutes. Car la pression monte. Certains maires qui siègent au Sedif, comme **Dominique Voynet** (Montreuil) ou **Philippe Kaltenbach** (Clamart), ont écrit à **Bruno Lasserre**, le président de l'Autorité de la concurrence, pour qu'il s'assure qu'«aucune suspicion» ne puisse entacher l'appel d'offres géant. Ces empêcheurs de tuyauter en rond estiment que la procédure retenue – l'attribution du marché en un seul bloc et non en lots – bien qu'approuvée par une large majorité de leurs collègues, privilégie Veolia. La missive ne comptait qu'une poignée de signatures. Mais elle n'est pas restée lettre morte. Le 15 janvier, les intéressés ont été reçus par la grande patronne des services d'enquête de l'Autorité, **Virginie Beaumeu-nier**. Un signe ?

Caroline Michel ♦